



TOUS, TOUTES en grève le 10 juin

Le SNFOIEN interpelle Monsieur le Ministre de l'éducation nationale depuis des mois, sur la situation des infirmiers, infirmières de l'éducation nationale, leurs conditions de travail fortement dégradées, la gestion de leurs missions, la non reconnaissance de leur profession et de leur investissement.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons été :

- Réquisitionné(e)s pour travailler dans des structures hors éducation nationale et toujours pas rémunéré(e)s pour certains, certaines (académie de Nantes par exemple)
- Volontaires pour recevoir les enfants des professions essentielles
- Professionnels, professionnelles en assurant le suivi des élèves en distanciel sur notre propre matériel informatique sans percevoir la prime informatique
- Conseillers, conseillères auprès des chefs d'établissement et souvent exécuteurs, exécutrices de la mise en place du protocole et de ses nombreux ajustements, souvent irréalisables
- Formateurs, formatrices aux gestes barrières devant les élèves et les adultes
- Acteurs, actrices du traçage des cas contacts
- Rédacteurs, rédactrices des tableaux quotidiens des suivis des élèves et adultes positifs dans les établissements scolaires
- Volontaires et souvent volontaires contraint(e)s (département de l'Ain entre autres) des dépistages antigéniques
- Volontaires contraint(e)s des tests salivaires (encore le département de l' Ain entre autres) : main d'œuvre gratuite des laboratoires
- Contraints, contraintes à l'organisation et l'application des auto-tests avec des injonctions non réfléchies et non pensées en amont. Allant jusqu'à augmenter les risques de contamination et donc de fermeture de classe et donc de déscolarisation
- La prime de 1000 euros attribuée pour certains, certaines IDE et pas pour d'autres ; sur quels critères ? L'IDE qui est allée en Ehpad l'a perçue et l'IDE qui a fait des tests PCR auprès de la population ne l'a pas perçue ! (ex : Académie de Normandie)
- L'IDE qui a effectué des tests PCR sur réquisition du Préfet n'a reçu sa rémunération que 9 mois plus tard ! La raison évoquée : aucune convention entre la CPAM et le rectorat (ex : Académie de Normandie)

Tout cela avec une charge de travail grandissante au sein des établissements du fait de la demande accrue de nos élèves, en assurant au mieux nos missions qui n'ont jamais été allégées du fait du contexte sanitaire. Pire en tentant de répondre à la demande de projet en santé sur les établissements à la demande de certains chefs d'établissement, quoi qu'il en coûte!!

Aujourd'hui, pour alourdir encore ce tableau, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a demandé à la cour des comptes une enquête, relative à la santé des enfants âgés de 0 à 11 ans inclus. Les périodes retenues sont les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021. Ce choix

démontre combien les ordonnateurs sont déconnectés de la réalité du terrain, de notre terrain. Ces deux années étant les deux années où la crise sanitaire nous a occupé à temps plein !!
Nous n'avons pas besoin d'une enquête pour savoir que le manque d'effectif est criant.
Ces deux dernières années ont mis en exergue le manque de professionnels de la santé à l'éducation nationale.

Monsieur le Ministre, quelle est votre réponse à tout cela ?

Votre réponse est :

- une nouvelle circulaire encadrant les PAI qui donne plus de charge de travail aux infirmières et ce pour pallier au manque des médecins scolaires.
- une demande de révision de l'arrêté de 2015
- un groupe de travail sur la revalorisation indemnitaire qui propose une harmonisation des IFSE, entre académies, INFÉRIEURE à celle déjà pratiquées sur la plupart des académies et trois fois plus basses que nos collègues du ministère de l'agriculture comme notre syndicat a pu le démontrer. La revalorisation se transforme en harmonisation par le bas !!
- des suppressions de postes sur plusieurs académies ; l'absence de créations
- une exclusion du Grenelle de l'éducation après celui du Ségur de la santé
- une non priorité d'accès aux auto tests
- une ignorance de notre profession dans tous vos discours

Monsieur le Ministre, nous, infirmiers, infirmières de l'éducation nationale n'acceptons plus ce traitement.

Nous exigeons :

- la reconnaissance salariale de nos missions d'accompagnement et d'éducation, de l'expertise que nous avons auprès des élèves, des familles et de l'institution
- l'arrêt du gel du point d'indice et la revalorisation de nos salaires, avec pour commencer une augmentation de 49 points d'indice comme nos collègues hospitalier(e)s
- la création de postes infirmiers à la hauteur des besoins mis en exergue par la crise sanitaire.
- des formations professionnelles à la hauteur de nos besoins
- une vraie possibilité de progression de carrière

**C'est pourquoi nous appelons tous-tes les infirmiers-ières
à la grève le 10 juin 2021**